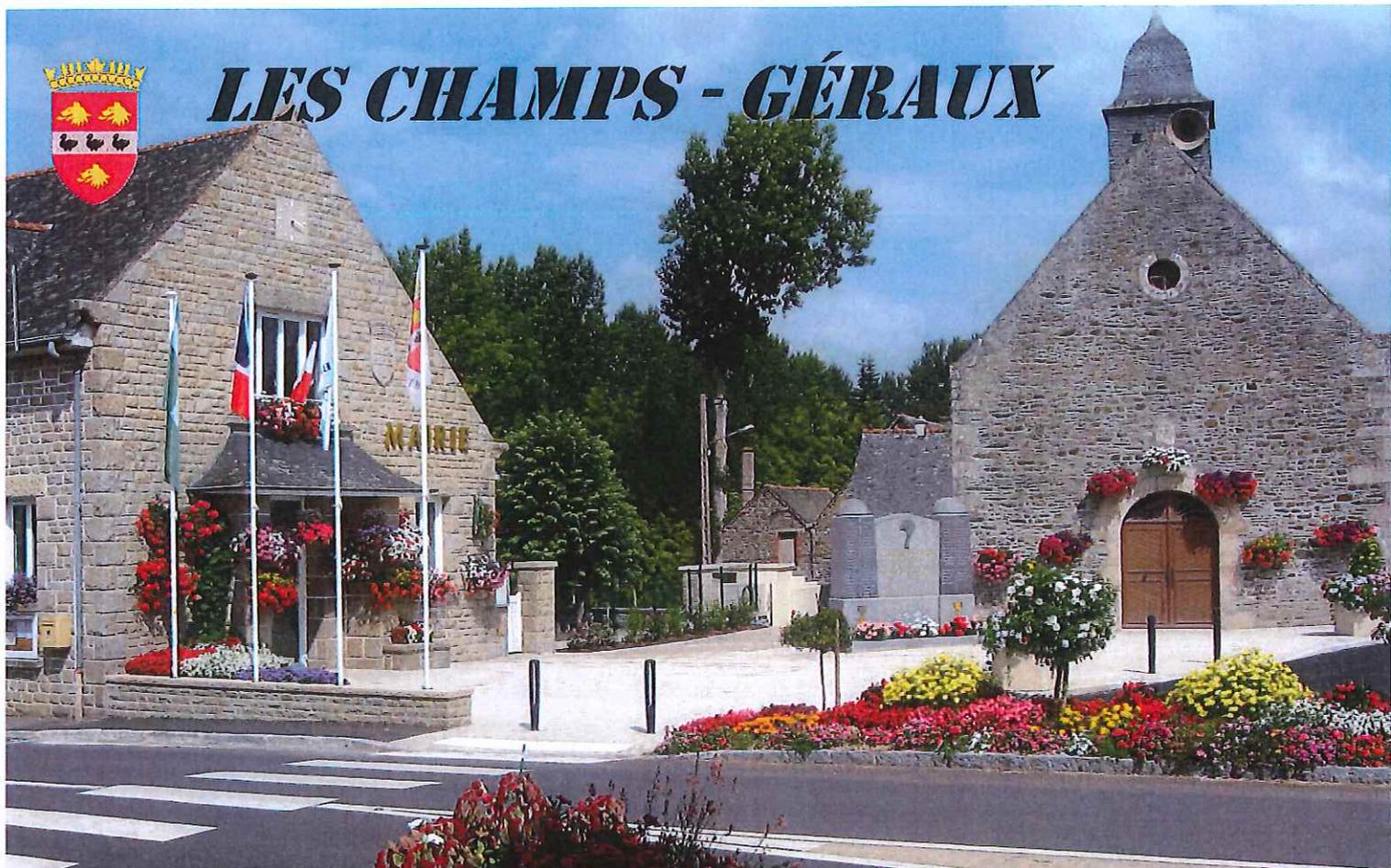




LES CHAMPS - GÉRAUX



Bulletin Municipal



n°71

Juillet 2018

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



Chers concitoyens,

Le beau temps de juillet a redonné le moral, souhaitons que le mois d'août soit aussi ensoleillé car tout le monde a besoin de profiter de la chaleur.

La coupe du monde de foot ball a donné un élan au pays et la 2^{ème} étoile du baume au cœur de tous les français !

Après les orages de juin qui ont occasionné des dégâts de toute sorte avec des pluies torrentielles dans certaines régions, cela a fait du bien au moral.

Les travaux sur le site de la maison communale seront terminés à la fin du mois.

C'est un projet qui a beaucoup évolué depuis la première étude. L'aire de jeux a été améliorée, ainsi que l'aménagement du site.

Les subventions qui nous ont été attribuées vont couvrir 65 % du coût, ce qui fait un reste à charge de la commune très raisonnable.

L'inauguration aura probablement lieu le 6 octobre mais nous en reparlerons. Toute la population sera invitée à venir découvrir et apprécier cet espace aménagé.

Nous espérons qu'il sera bien fréquenté et utilisé de façon optimale. Nous souhaitons aussi qu'il ne soit pas dégradé et que tous les utilisateurs respectent les lieux et les équipements.

SOMMAIRE

Vie municipale

Vie associative

Infos pratiques

À la rentrée de septembre, notre école retrouvera la semaine de 4 jours, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus d'école le mercredi matin et les TAP seront supprimés. Les nouveaux horaires sont indiqués dans les infos pratiques.

Il y aura également du changement au niveau de l'équipe enseignante car il y a eu 2 départs à la fin de l'année scolaire, dont la directrice.

L'école va donc voir arriver 2 nouvelles maîtresses. L'affectation des classes et des niveaux est modifiée et nous souhaitons que tout le monde travaille dans les meilleures conditions.

Les inscriptions sont à faire à la mairie et nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux élèves.

Je profite du sujet pour féliciter tous les jeunes qui ont réussi leurs examens et encourage ceux qui ont échoué à ne pas baisser les bras ; ils ont tout l'avenir devant eux.

Au niveau communautaire, le PLU est toujours d'actualité. Son élaboration avance mais il touche tellement de domaines différents que la tâche est considérable.

En octobre, les communes devront arrêter le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation. C'est un point important de la procédure.

Les statuts de Dinan Agglomération doivent être modifiés.

En effet, la nouvelle communauté de communes créée le 1^{er} janvier 2017 exerce depuis bientôt 2 ans les compétences fonctionnelles et facultatives sur les anciens périmètres et selon les anciens intérêts communautaires.

La fin de la période transitoire des 2 ans arrive à grands pas et il est nécessaire de réfléchir sur les nouvelles compétences qui figureront dans les statuts de Dinan Agglomération au 1^{er} janvier 2019. Les nouveaux statuts devront être validés par les conseils municipaux.

En attendant la reprise des activités en septembre, je vous souhaite de passer un bel été et de profiter de bons moments en famille et entre amis.

*Le Maire,
Georges LUCAS*

CONSEIL MUNICIPAL du 30 JANVIER 2018

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire présente à l'assemblée le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) réalisé en concertation avec l'association ECTI.

Pour rappel, le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre évènement de sécurité civile.

L'ensemble du PCS est consultable en mairie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Plan Communal de Sauvegarde.

COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » - Convention de gestion transitoire

Dans l'état actuel des textes, Dinan Agglomération est titulaire de la compétence « eaux pluviales urbaines » sur l'ensemble de son territoire au 1^{er} janvier 2018.

Or, l'agglomération n'est pas prête à exercer opérationnellement cette compétence pour laquelle à ce jour les discussions avec les communes n'ont pas démarré.

Il apparaît nécessaire de se donner 2 ans pour travailler sur le sujet (étude technique, administrative et financière, dialogue social avec les personnels).

Afin d'assurer la continuité du service public, les communes assureront cette compétence pendant la période transitoire 2018 et 2019.

Le Maire est autorisé à signer une convention avec Dinan Agglomération visant à préciser les conditions de gestion.

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020 – Validation des modifications et signature de l'avenant

Le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Conformément à l'article 5 du contrat de territoire, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, les modifications définitives apportées au contrat de territoire, ont été approuvées.

A l'issue de l'exposé du document de synthèse (éléments de cadrage, tableau des opérations inscrites au contrat révisé, présentation des contributions devant être mises en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales), le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER**, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020 (projet engagé : plateau multisports et aire de jeux : 30 000 € - projet non engagé et inchangé : sécurisation de villages : 36 895 €)
- **VALIDER**, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération, présenté par M. le Maire,
- **AUTORISER**, sur ces bases, M. le Maire ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au Contrat départemental de territoire.

QUESTIONS DIVERSES

PLUi : une réunion de travail avec les services de Dinan Agglomération aura lieu le lundi 19 février à 14 H pour la partie zonage et règlement.

En amont, une réunion préparatoire est nécessaire. Elle est programmée le 15 février à 20 H 30 pour tous les élus qui le souhaitent.

DIA : le titulaire du droit de préemption est le Président de Dinan Agglomération, suivant l'avis de la commune. Dinan Agglomération a renoncé au droit de préemption sur la vente de la propriété située 16 La Châtaigneraie.

CONSEIL MUNICIPAL du 20 FEVRIER 2018

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE :

Le compte administratif 2017 de la COMMUNE est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mr le Maire ne prend pas part au vote.

Résultat de l'exercice 2017 :

Section de fonctionnement : excédent de 161 710.55 €

Section d'investissement : déficit de 85 001.22 €

Résultat de clôture :

Section de fonctionnement : excédent de 569 935.98 €

Section d'investissement : déficit de 19 151.89 €

Solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 90 882.36 €.

Affectation du résultat :

Recettes d'investissement : c/ 1068 : 110 034.25 €

Recettes de fonctionnement : c/ 002 : 459 901.73 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et AFFECTATION DU RESULTAT – DOMAINE DE LA GATINAIS

Le compte administratif 2017 du Lotissement DOMAINE DE LA GATINAIS est approuvé à l'unanimité des membres présents. Mr le Maire ne prend pas part au vote.

Résultat de l'exercice 2017 :

Section de fonctionnement : excédent de 30 404.49 €

Section d'investissement : déficit de 103 000 €

Résultat de clôture :

Section de fonctionnement : excédent de 60 496.05 €

Section d'investissement : 0 €

Affectation du résultat :

Recettes de fonctionnement : c/ 002 : 60 496.05 €

VOTE DES COMPTES DE GESTION 20147 – Commune et Lotissement

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 sur les budgets de la commune et du lotissement par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve et sont donc validés.

REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA MAISON COMMUNALE

Les travaux du plateau multisports et de l'aire de jeux ont été interrompus en fin d'année en raison de la pluie. Ils reprendront dès que la météo le permettra et il faut penser d'ores et déjà à l'aménagement du site : nivellement de la terre, voie d'accès en enrobé, bordures et caniveau, borne pour limiter

l'accès des voitures aux seuls utilisateurs de la salle, quelques places de parking, portail du côté de la RD 29.

Ces travaux permettront également la mise en conformité de l'accès au site (salle d'activité, bibliothèque, local jeunes), au boulodrome, au terrain multisports et à l'aire de jeux.

Des devis sont demandés pour estimer le coût. Des demandes de subventions (DETR, DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public) et fonds de concours de Dinan Agglomération) seront déposées.

COMPTE RENDU DES REUNIONS COMMUNALES PLU (15/02 et 19/02)

La réunion du 15 février avait pour objet de réfléchir à un ou des secteurs d'urbanisation prioritaire afin de les présenter au référent de Dinan Agglomération le 19 février.

Réunion du 19/02 : thèmes abordés :

- l'environnement et sa protection,
- le développement économique,
- le foncier (zonage et règlement).

Notre PLU actuel est relativement récent et recense déjà beaucoup des éléments cités. Il faudra néanmoins compléter avec par exemple les anciens bâtiments agricoles qui pourraient changer de destination, les emplacements réservés (élargissement de voie, circuit de randonnée), le petit patrimoine à conserver.

Concernant le potentiel foncier, la réduction des zones constructibles actuelles nécessite de bien cibler les secteurs qui seront retenus. Le SCOT privilégie la densification de l'existant et a fixé des objectifs de développement modéré de l'urbanisation (15 logements à l'ha). L'estimation des surfaces constructibles autorisées a été faite au niveau du secteur et réparties ensuite entre les communes du secteur, en évaluant un taux de croissance de la population.

Le secteur retenu par les élus lors de la réunion du 15 février est situé à l'ouest du lotissement de la Châtaigneraie. Notre référent a trouvé ce choix intéressant et pertinent. La Ville Gromil et la Pesnais vont également être réétudiés pour voir s'il y a réellement du potentiel.

Le zonage sera proposé à l'été prochain.

Pour info : les autorisations d'urbanisme instruites par Dinan Agglomération vont devenir payantes : une part fixe en fonction du chiffre de la population et une part variable en fonction du nombre d'actes.

QUESTIONS DIVERSES

Fauchage : devis demandé à ETAR ENVIRONNEMENT : 24.50 € / km pour les accotements (+ 0.50 € par rapport à 2017) et 115.75 € (+ 0.75 € par rapport à 2017), soit un supplément de 50 € pour l'ensemble de la prestation. Accord du conseil.

Achat d'une sauteuse pour la salle polyvalente : la sauteuse actuelle est défectueuse et il n'existe plus de pièces (elle date de 1994). Elle doit être remplacée. Le conseil choisit le devis de KERFROID pour un montant de 6 186 € TTC. Cette dépense sera inscrite au BP 2018.

DIA : le titulaire du droit de préemption est le Président de Dinan Agglomération, suivant l'avis de la commune. Dinan Agglomération a renoncé au droit de préemption sur la vente de la propriété située Couaqueux.

Compte rendu de la réunion « téléphonie mobile ». Denis Goupil y a assisté le 15 février à l'invitation de Mme La Sous-Préfète de Dinan. Le gouvernement annonce de nouvelles mesures pour améliorer la couverture des zones rurales en téléphonie mobile. Les zones blanches (aucune couverture) sont au nombre de 8 sur la Bretagne. Les zones grises sont beaucoup plus nombreuses. Elles correspondent à

des bourgs, des villages, des maisons où il est très difficile de capter. Dans les prochains mois, un recensement devrait être mis en place pour déterminer, avec les élus, les zones rencontrant des difficultés.

Site : monreseau-mobile.fr pour connaître la qualité de couverture de votre lieu de vie ou de travail.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 AVRIL 2018

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS FINANCES des 20 mars et 5 avril :

La commission a proposé :

Reconduction des montants des subventions identiques à 2017. L'association Dominique Savio n'a pas eu de subvention en 2017 car la pelouse de la salle est désormais tondue par le personnel communal (décision du 30 mai 2017). La Pétanque Gérausienne a atteint un bon niveau de classement ce qui occasionne des frais : une subvention de 430 € est accordée.

Attribution d'une subvention de 275 € à l'association nouvelle « Le Jardin des Hérissons » située à La Hérissonnais.

Inscription au budget des programmes suivants :

Renouvellement des panneaux de signalisation : 20 000 €

Couverture des annexes de l'église : 12 000 €

Rénovation de 12 foyers d'éclairage public : 3 500 €

Ecran et vidéo projecteur pour la salle polyvalente : 10 000 €

Traçage de jeux dans la cour de l'école : 1 500 €

Trottoirs du Bourg (programme 2018) : 28 000 €

Isolation du boulodrome : 11 000 €

Peintures extérieures du boulodrome et rampes maison communale : 6 800 €

Aménagement du site de la maison communale : 95 488 € (comprenant la voie interne, clôture et portail, signalétique, peintures extérieures du boulodrome et rampes de la maison communale). Des demandes de subventions (DETR, DSIL, Fonds de concours de Dinan Agglomération ont été déposées sur un estimatif de 40 193 € suite à la réunion du 20 février, mais le montant des travaux sera supérieur).

Evolution du projet : le Maire présente le projet d'aménagement qui a évolué au niveau du coût depuis sa validation lors de la réunion du 20 février dernier.

Le nouveau projet s'élève à 62 312.31 € HT et se décompose comme suit :

Aménagement d'accessibilité avec création d'une liaison douce du bourg à l'accès au site et cheminement en enrobé à l'intérieur du site :

54 627.30 €

Clôture et portail :

6 580.00 €

Signalétique :

1 405.01 €

Financement du nouveau projet :

DSIL, volet contrat de ruralité :

43 289.85 € (69.14 %)

Fonds de concours de Dinan Agglomération :

6 800.00 (10.86 %)

Autofinancement :

12 522.46 (20 %)

Le conseil valide le nouveau projet ainsi que son financement.

VOTE DES TAUX DES TAXES

Un accord fiscal et financier a été passé avec Dinan Agglomération en 2017 pour 3 ans (2017, 2018 et 2019) suite à la décision d'harmoniser les taux des communes. L'agglomération augmente ses taux et les communes sont encouragées à baisser les leurs. En contrepartie, Dinan Agglomération verse une

compensation aux communes pour neutraliser la perte de produit. En 2017 nous avons décidé une baisse de 5 %.

La question se repose cette année : faut-il suivre les préconisations de Dinan Agglo, ce qui revient à diminuer à nouveau nos taux de 5% environ, les maintenir identiques à 2017, ce qui aurait pour conséquence une augmentation de 5 % pour les foyers ou opter pour un choix intermédiaire, c'est-à-dire baisser de seulement 2,5 % pour ne pas trop impacter les finances de la commune et ne pas non plus aggraver la charge des ménages (même si la suppression de la taxe d'habitation devrait toucher 80 % des foyers en 2020).

L'avenir est incertain, tant au niveau des compensations de Dinan Agglomération après 2020, des dotations de l'Etat si les communes ne font pas d'effort fiscal, et sur la compensation de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Pour ces raisons, le conseil municipal décide à la majorité de voter les taux suivants correspondant à une baisse de 2.5 % environ par rapport aux taux de 2017 :

TH : 11.55 % (11,82 % en 2017)

FB : 12.39 % (12.70 % en 2017)

FNB : 56.68 % (58.03 % en 2017)

Produit : 190 528 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – Commune

Le budget 2018 de la commune est voté comme suit à l'unanimité :

Fonctionnement : 1 153 822.78 €

Investissement : 702 411.98 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – Lotissement

Le budget 2018 de la commune est voté comme suit à l'unanimité :

Fonctionnement : 91 320.05 €

Investissement : 0 €

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le conseil vote les subventions suivantes :

APE : 715 - Société de Chasse : 540 - Club du 3^{ème} Age : 275 – FNACA : 170 - Entente du Brice : 430 - S TEAM : 275 - Los Campos : 170 - Pétanque Gérausienne : 430 - Au Fil des Champs : 170 - Les Classes : 170 - Le Jardin des Hérissons : 275 – CCAS : 5 000 - Cercle Culturel Rance Linon : 105 - Amicale Laïque Evran : 75 - Chambre des Métiers Dinan: 100 - Croix d'Or Dinan : 22 - Secouristes Actifs Dinan : 30 - Centre anticancéreux St Brieuc : 130 - APAJH des Cd'A : 15 - Paralysés de France : 15 – Hameçon : 30 – Téléthou : 100 - France Adot : 30 – RASED : 118 - Comice Agricole : 646 - Saveurs du Poudouvre : 30.

TRAVAUX 2018 : devis retenus

● **Toiture de l'église** : Darren FROUD pour la réfection des parties annexes côté école et côté place. Montant : 9 193.08 € TTC.

● **Traçage de jeux dans la cour de l'école** : société SMR de Melesse. Montant : 1 122 € TTC.

● **Isolation du boulodrome** : Alain HOMO de Evran. Montant : 9 696 € TTC.

● **Peintures extérieures du boulodrome et des rampes de la maison communale** : entreprise PIERRE pour la réfection des peintures extérieures du boulodrome (bardage bois et enduit gratté), ainsi que la maison communale (garde-corps et enduit gratté). Montant : 6 724.32 € TTC.

● **Signalétique sur bâtiments communaux** : entreprise JEZEQUEL de Trégueux pour la fourniture et la pose de la signalétique des bâtiments présents sur le site de la maison communale, ainsi que la salle polyvalente. Montant : 1 686.01 € TTC.

● **Rénovation de 12 foyers d'éclairage public** : le conseil approuve le projet d'éclairage public « rénovation de 12 foyers », présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour l'année 2018 pour un montant estimatif de 5 800 € HT (8 Lot. La Châtaigneraie, 4 Résidence des Tilleuls).
Notre commune versera au SDE une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE du 17 mars

Remise en état de tous les chemins qui ont en besoin.

Le point-à-temps sera fait sur l'ensemble des voies.

Le curage des fossés sera fait là où c'est nécessaire.

Fautrel : des arbres doivent être élagués en crête de talus. Sera fait par l'exploitant des parcelles.

La Mettrie : le GAEC PETITPAS demande à acheter le chemin qui ne dessert que ses bâtiments d'élevage afin de le goudronner. La commission juge la demande recevable. Une enquête publique sera nécessaire.

Le Déluge : problème de ruissellement des eaux pluviales de la voie communale sur l'entrée d'une maison. Une grille devra être posée afin de capter l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

Instruction des autorisations d'occupation du sol par Dinan Agglomération - Convention

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol des communes par le service « instruction » de Dinan Agglomération pour l'année 2018, le conseil municipal :

✓ approuve, pour l'année 2018, le principe de facturation des prestations dispensées par le service « instruction » de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition 20 % population DGF, 80 % nombre d'actes instruits en 2018

✓ approuve, dans ce cadre, la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune.

✓ autorise Mr le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Le conseil autorise le Maire

✓ à recourir à la transmission électronique des actes

✓ à signer le marché et la convention avec la Préfecture.

Accès aux services de MEGALIS BRETAGNE

Conformément à ses statuts, le Syndicat Mixte a pour compétence de favoriser le développement de l'administration électronique.

Sont éligibles aux services de MEGALIS Bretagne toutes les entités exerçant une mission de service public. Dinan Agglomération adhère à MEGALIS, ce qui permet à la commune de bénéficier de ses services, sous réserve de signer une convention d'accès.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec MEGALIS Bretagne.

Rencontre avec le cabinet LHI : ce cabinet est spécialisé dans la création de lotissements. Il se substitue aux communes en prenant contact avec les propriétaires dans le but d'acheter les parcelles et de prévoir un aménagement global qui aboutirait à la création d'un lotissement. C'est une idée intéressante d'autant qu'il ne reste plus qu'un seul lot à vendre dans le Domaine de la Gatinais et que la commune ne dispose pas de réserve foncière.

CONSEIL MUNICIPAL du 24 AVRIL 2018

AMENAGEMENT du SITE de la MAISON COMMUNALE :

● Attribution du marché « liaison douce »

Une demande subvention DSIL, volet contrat de ruralité, a été déposée suite à la visite de Mme La Sous-Préfète sur la base d'un montant de 65 312 €. En effet, la demande de DETR n'était pas recevable, seul le contrat de ruralité était possible. Nous venons de recevoir le récépissé qui ne préjuge pas de l'accord mais nous autorise à faire les travaux d'aménagement du site.

Le conseil choisit le devis de l'entreprise COLAS pour un montant total de 52 160.30 € HT comprenant :

- ✓ l'accès au site à partir du bourg en enrobé noir, y compris la création d'un stationnement devant le portail
- ✓ la voie interne en enrobé beige.

L'aire de jeux et le terrain multisports sont terminés, à l'exception de la peinture de la piste autour du plateau sportif.

● Aménagement autour des jeux

Le conseil choisit le devis de la SARL POULARD de St Juvat pour le chargement, transport et nivelage de la terre nécessaire à l'aménagement autour du terrain multisport et de l'aire de jeux.

Montant : 1 950 € HT

● Portail et clôture le long de la RD 29

Le conseil choisit le devis de DINAN CLOTURES pour un montant de 6 283 € HT comprenant :

- ✓ un portail coulissant, hauteur 1.70 m, largeur 5 m
- ✓ un portillon
- ✓ une clôture rigide, hauteur 1.73 m, longueur 25 m

Le conseil autorise le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux.

TROTTOIRS DU BOURG 2018 : attribution du marché

Le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise COLAS pour un montant total de 12 800 € HT comprenant 4 zones de travaux en enrobé noir.

PRESENTATION DES RAPPORTS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

Eau : Syndicat des Eaux de la région d'Evran :

Ressource : forage de la Ville Bézy à Tréfumel (production 482 661 m³, + 15 % par rapport à 2015),

Importation d'eau du SPIR et du Syndicat de Quélaron (6 745 m³)

Linéaire de réseau : 212,7 km

Nombre d'abonnés : 2 669 dont 515 des Champs-Géraux

Volume total vendu : 229 620 m³. La consommation moyenne domestique est de 86 m³ par an.

Prix : le prix est composé de l'abonnement, la consommation et la redevance pollution et la TVA. Prix théorique pour un usager consommant 120 m³ d'eau : 3.09 € TTC / m³

Assainissement collectif : régie Les Champs-Géraux, Plouasne, St Judoce et St Juvat

Nombre d'abonnés : 632 dont 144 des Champs-Géraux

Notre lagune : mise en service le 30/06/1984, capacité 600 équivalent/habitants, nombre d'abonnés raccordés : 144, nombre d'habitants raccordés : 331

VIE MUNICIPALE

Prix : le prix est composé de l'abonnement (27 € /an), de la consommation, la redevance agence de l'eau et la TVA. Prix théorique pour un usager consommant 120 m³ d'eau : 1.37 € TTC / m³. Nos tarifs sont les moins élevés, ce qui pourrait changer en raison du lissage au niveau de Dinan Agglomération.

Elimination des déchets sur le territoire de Dinan Communauté :

Déchets collectés

- Ordures ménagères : 12 781 T soit 268 kg/hab
- Verre : 2 024 T soit 42 kg/hab
- Journaux, magazines, cartons : 2 216 T soit 47 kg/hab
- Déchetterie : 15 168 T soit 318 Kg /hab

Traitement des déchets

- Recyclage : 5 431 T
- Incineration avec production d'électricité : 15 663 T
- Enfouissement : 2 928 T

Déchetterie d'Evran :

- 14 750 visites en 2016
- 16 passages autorisés par an : 88 % ont utilisé jusqu'à 12 passages, 12 % ont utilisé entre 13 et 16 passages dans l'année – 66 visites par jour en été, 47 par jour en hiver

Indicateurs financiers – secteur de l'ex CCPE

Budget de 580 005 €. Le service est financé par la Redevance Ordures Ménagères (ROM – 383 196 €) qui n'est pas suffisante. Une subvention d'équilibre est nécessaire. La ROM va être remplacée par la Taxe Ordures Ménagères (TOM) assise sur la taxe foncière.

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : convention avec Dinan Agglomération

La population de frelons asiatiques diminue en Bretagne. Une baisse confirmée par la Fédération des Groupements contre les Organismes Nuisibles (FGDON) qui surveille de près l'évolution du frelon asiatique. En 2017, 16 500 nids ont été détruits contre 18 820 en 2016. Face à ce constat positif, il est important de maintenir la pression contre cet insecte.

Le conseil :

- ✓ Approuve la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratifs seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
- ✓ Approuve la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques.
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents référents.

CONSEIL MUNICIPAL du 5 JUILLET 2018

CR du CONSEIL D'ECOLE du 14 JUIN

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2017/2018 a eu lieu le 14 juin à Plesder.

Cela a été l'occasion de faire le point sur les projets de classes et le bilan pédagogique de l'année, ainsi que sur les travaux réalisés par les 2 municipalités (traçage de jeux de cour aux Champs-Géraux et achat de petit matériel à Plesder).

Il a été aussi question de la répartition des effectifs à la rentrée de septembre et de rappeler le retour à la semaine de 4 jours d'école. De ce fait, les horaires vont changer (8 H 30 – 11 H 50 / 13 H 10 – 16 H

aux Champs-Géraux) et les TAP sont supprimés. Autre nouveauté, la navette du car partira de Plesder le matin et des Champs-Géraux le soir.

Concernant les effectifs, ils sont en baisse (121 élèves prévus sur le RPI), baisse due à un nombre élevé de départs au collège qui n'est pas compensé par les arrivées. Nous espérons que cette baisse n'aura pas de conséquence.

Catherine DEMAY, directrice et enseignante de CM, ainsi que Patricia GAYIC, enseignante des maternelles quittent notre école. Elles seront remplacées par Marion ZIEGLER (directrice et enseignante de CM) et par Marion LELIEVRE (enseignante de CE2 et CM1). Emile BORDERIEUX, prendra quant à elle cette année les enfants de maternelle moyenne et grande section. A Plesder il n'y a pas de changement (Mme GUEGAN en maternelle (TPS, PS et MS), Mme DESERT en GS et CP et Mme HERY en CE1 et CE2).

Un pot de départs / arrivées a été organisé le 3 juillet avec remise de fleurs et coffrets gourmands de produits locaux.

CR de la COMMISSION DU PERSONNEL du 2 JUILLET

L'admission récente de Jean-Yves DEFREVAL à la retraite pour invalidité avec effet rétroactif au 15/12/2017 entraîne la vacance de son poste.

Le contrat CAE de Alain BUAN est terminé depuis le 11 juin et les possibilités de CAE sont très limitées. Le retour à la semaine de 4 jours (plus d'école le mercredi matin et suppression des TAP) nécessite une réorganisation du service scolaire.

Le CDD de Marion DENISOT depuis le 4 septembre 2017 (17 H /semaine de classe) s'achève le 6 juillet 2018.

Les agents du service scolaire qui étaient impactés par la réforme des rythmes scolaires mise en place depuis la rentrée 2014 ont été rencontrés ; ils retrouveront leur emploi du temps d'avant.

Marion DENISOT aura un nouveau CDD dans un premier temps et son emploi du temps sera mutualisé entre le service scolaire et le service voirie (24 H par semaine de classe). Selon son souhait, elle ne sera pas présente pendant les vacances scolaires pour pouvoir continuer à travailler en centre de loisirs.

Pour compenser le manque de personnel au service voirie, il sera fait appel à l'association STEREDEN pour des travaux d'entretien.

Le Comité Technique Départemental du CDG devra être saisi pour le devenir du poste à 30 H occupé précédemment par Mr DEFREVAL.

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Trottoirs du bourg : les travaux d'enrobé des trottoirs du bourg ont été confiés à l'entreprise COLAS.

Une erreur est apparue sur le nombre mètres de bordurettes (supplément : 336 € TTC).

Le conseil décide de réaliser le revêtement devant le lot N° 23 du lotissement de la Châtaigneraie pour 528.48 € TTC.

Un supplément de 918.48 € TTC sera dû à l'entreprise COLAS.

Aménagement du site de la maison communale

L'orage du 9 juin dernier a révélé qu'il est nécessaire de capter les eaux pluviales sur le site. Le conseil décide de faire réaliser les travaux (drains, aco drains, canalisations, grilles) par l'entreprise COLAS qui a le marché, pour un montant de 5 200 €.

D'autre part, il faut également prévoir des dalles en enrobé pour les espaces rack vélos, bancs et table de pique-nique qui vont être achetés. Montant : 1 800 €.

L'engazonnement a été réalisé par l'entreprise GALLEE PAYSAGE pour 3 600 €. A la base, les entreprises SYNCHRONICITY qui a fourni l'aire de jeux et CAMMA SPORT le terrain multisports devaient refaire chacune l'engazonnement autour de leur équipement mais ce n'était pas réalisable. Les montants prévus dans leurs marchés seront donc déduits des factures finales.

ACHAT DE MOBILIER POUR LE SITE

Le conseil décide d'acheter : 3 bancs ,1 table, 4 rack vélos, 4 poubelles.
Les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2018 (c/ 2184-209).

REFLEXION sur TRANSFERT de la COMPETENCE VOIRIE A DINAN AGGLOMERATION AU 01/01/2019

La communauté de communes du Pays d'Evran avait la compétence voirie communautaire, ce qui n'était pas le cas de toutes les intercommunalités

Cette compétence a été provisoirement conservée par Dinan Agglomération.

Actuellement, nous avons 8 routes communautaires pour 18,610 km environ.

Le contexte réglementaire et la charte communautaire nécessitent une nouvelle organisation.

Différents scénarios d'exercice de la compétence ont été discutés et il en ressort que le scénario 4 « partiellement communautaire » est le plus intéressant.

➡ les chaussées - fossés des voies hors agglomération de transit et de liaison : ➤ communautaires

➡ les chaussées – fossés des voies de desserte : ➤ au choix, communales ou communautaires.

Notre réflexion d'aujourd'hui porte sur l'orientation à prendre quant à savoir si :

- ✓ les 8 routes communautaires actuelles restent communautaires
- ✓ les routes communautaires actuelles redeviennent communales
- ✓ toutes nos routes deviennent communautaires

Toutes les voies situées en agglomération resteront de compétence communale.

En fonction du choix qui sera fait, les allocations de compensation seront

- ✓ soit à percevoir de Dinan Agglo (en cas de compétence entièrement communale)
- ✓ soit à verser à Dinan Agglo (en cas de compétence entièrement communautaire). Le

principe est que 1 euro d'allocation de compensation versé correspondra à 1 € de travaux réalisés.

Dinan Agglomération votera en premier et les communes auront 3 mois pour donner leur avis.

Dans un 1^{er} temps, le conseil s'oriente vers le statut quo en ce qui concerne nos voies communautaires et la réflexion se poursuit pour les autres.

PATA : Dinan Agglomération propose un groupement de commande. Mais l'attribution du marché n'étant pas faite, la réalisation des travaux risque d'être retardée, alors que nous souhaitons qu'ils soient faits début septembre. Le conseil décide donc de ne pas participer au groupement de commande et de traiter directement avec l'entreprise proposant de meilleurs prix.

ACHAT DE JEUX POUR L'ECOLE : le conseil décide d'acheter des jeux d'intérieur et d'extérieur pour l'école chez le fournisseur BOURRELIER. Montant : 1 220 €.

RGPD : Désignation du délégué à la protection des données : Le Maire rappelle que, dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure. Des fichiers de toute nature sont constitués, papier ou informatiques, contenant de nombreuses informations relatives aux administrés comme aux agents.

La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données est un droit fondamental et chacun a droit au respect de sa vie privée.

Considérant que la Commune et Dinan Agglomération peuvent disposer, dans le cadre de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif du CDG22, de la mise à disposition d'informaticiens et agents qualifiés en matière de protection et sécurisation des données

Le conseil municipal :

➤ désigne le CDG22, délégué à la protection des données de la commune et Mireille INCREDULE comme référente

➤ donne délégation à Monsieur le Maire, ainsi qu'à Mr le Président de Dinan Agglomération pour effectuer toutes les opérations nécessaires d'une part, à la désignation du délégué à la protection des données auprès du CDG22 et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et d'autre part, à la réalisation des missions du délégué à la protection des données.

QUESTIONS DIVERSES

FPIC : c'est le droit commun que le conseil communautaire a décidé d'adopter. La commune percevra cette année 24 678 €, soit 1 912 € de plus que l'an dernier.

Contrat-groupe assurance statutaire - mise en concurrence : l'échéance du contrat actuel est au 31 décembre 2019. Le CDG prépare la prochaine consultation de mise en concurrence et propose à la commune de se joindre à la procédure. Le conseil accepte.

Motion de soutien au Comité de bassin Loire Bretagne : le conseil municipal apporte son soutien au Comité de Bassin Loire Bretagne et valide la motion prise lors de sa séance plénière du 26 avril 2018 :

Gestion décentralisée des politiques de gestion de l'eau par l'Agence de l'Eau

Maintien de la capacité d'intervention de l'agence Loire Bretagne au 11^{ème} programme

pluriannuel et participation aux assises de l'eau

Contestation de l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat

Le point sur l'avancée du PLUi : Sandrine JUHEL fait un rapide compte rendu. Les réunions sont nombreuses car le PLUi a des impacts dans beaucoup de domaines.

Au niveau de l'Agglomération, les dernières réunions ont été l'occasion de présenter le Plan de Déplacements Communautaires, ainsi que le Plan Local de l'Habitat. Les études avancent mais laissent entrevoir toute la difficulté d'établir un PLUi à l'échelle de 64 communes. Dans tous les cas, les projets défendus ne manquent pas d'ambition mais soulèvent la question des financements.

Au niveau de notre commune, notre rencontre avec le service urbanisme nous a permis de transcrire sur la carte les différents points soulevés lors de la commission urbanisme, de matérialiser les projets. Dans l'ensemble, le zonage ne va pas tellement évoluer car récent. Seule la surface constructible va varier.

Les conseils municipaux seront amenés à valider d'ici fin octobre l'avancée du PLUi. Il faudra donc prévoir en amont une réunion de la commission urbanisme courant septembre.

DIA : le titulaire du droit de préemption est le Président de Dinan Agglomération, suivant l'avis de la commune. Dinan Agglomération a renoncé au droit de préemption sur la vente d'une propriété située à Fautrel.

ETAT CIVIL DU 1^{ER} JANVIER AU 18 JUILLET 2018

NAISSANCES

Jeanne Lou BEDEL, Couaqueux, le 26 mars
Inès HAMEON, St Geffroy, le 13 avril
Rosie BIGNON CRENN, La Boulaie, le 27 mai

DECES

Hortense ROBERT née NICOLAS, Le Clos Barré, le 29 janvier
Jean MENAGE, Grammont, le 1er mars
Jeannine COUVERT née ROGER, Fautrel, le 1^{er} mars
Philippe MEILLEUR, Maupertuis, le 1^{er} avril
Hélène GUESSANT née GOUPIL, L'Euchel, le 16 mai
Marcel BOISSIERE, La Pesnais, le 29 mai
Patrice HOCHET, Résidence des Tilleuls, le 31 mai
Elise MERCERIE née ESNAULT, La Gravelle, le 4 juin

NECROLOGIE

Hortense ROBERT la doyenne de la commune est décédée le 29 janvier 2018. Elle aurait eu 98 ans.

Née le 25 avril 1920 aux « Haies », village de EVRAN à l'époque, elle était la dernière d'une famille de 9 enfants. Ses parents sont décédés à quelques mois d'intervalle alors qu'elle avait un peu plus de 2 ans.

Elle a été élevée par ses grands-parents à « La Chapronnais » à Evran puis à La Poterie chez son oncle Léon. Elle a fréquenté l'école des CHAMPS-GERAUX, puis a fait un apprentissage de couturière.

Elle s'est mariée en octobre 1938 avec Célestin ROBERT. Ensemble, ils ont tenu une ferme au « Clos Barré », sauf pendant la période de mobilisation lors de la guerre 1939-1945.

Ils ont eu 3 enfants :

Marie, née en 1940 n'a vécu que quelques semaines

Célestin, né en 1943 est décédé en 1966

Martine, née en 1957 est toujours restée au « Clos Barré » et a repris la ferme de ses parents en 1975 après la retraite de son père ; Hortense a pris sa retraite en 1980.

Elle a eu 3 petits-enfants, et 6 arrière-petits-enfants

Avant d'être hospitalisée en août 2014 à l'EHPAD de Dinan, elle a été plusieurs fois la doyenne lors du repas des Aînés. Elle était une figure des CHAMPS-GERAUX.

Malgré les nombreuses épreuves qu'elle a vécues dans sa vie, elle était vive d'esprit, volontaire avec un tempérament affirmé. Elle était énergique et a fait preuve de beaucoup de courage dans bien des situations difficiles. Heureusement ses années de retraite lui ont permis de passer de bons moments avec sa famille.

ECOLE « LES CHANTS DU BRICE »

Cette année scolaire 2017 / 2018 s'est terminée par une sortie majeure pour nos élèves en forêt de Paimpont : pour les maternelles, des rencontres intrigantes avec les malicieux Korrigans, et pour les CE2, CM1 et CM2, la visite des lieux où l'on situe les hauts faits des chevaliers du Roi Arthur et de Merlin l'Enchanteur !

Après avoir dansé diverses rondes bretonnes sous un soleil radieux à la fête des écoles, nos élèves vont passer en année supérieure.

Certains iront retrouver nos collègues de Plesder en GS ou CP ; les futurs CE2 seront répartis entre les deux sites, les CM1 et CM2 seront tous aux Champs-Géraux et les 27 nouveaux sixièmes iront comme chaque année sur les différents collèges de Dinan, Tinténiac, Evran et même Combourg !

Du changement aussi au sein de l'équipe enseignante, puisque Mmes GAYIC et DEMAY ont obtenu leur mutation dans des communes environnantes. Mme BORDERIEUX accueillera les nouveaux élèves de MS et GS avec Mme Christine SIMON (ATSEM), Mme LELIEVRE prendra la classe de CE2 – CM1 et Mme ZIEGLER la classe de CM1-CM2 et la direction de l'école.

Nous souhaitons à tous, enfants, enseignants, animatrices du périscolaire, personnels municipaux, de belles vacances et une excellente rentrée le 3 septembre !

Un grand Merci à tous les parents qui, depuis 7 ans, se sont investis avec constance auprès des enseignantes pour faire vivre ce RPI :

Soit par l'intermédiaire de l'APE,
Soit nous ont accompagnés dans les sorties culturelles et/ou sportives,
Soit ont participé par des dons d'objets à recycler ou des dons à l'OCCE, ou ont soutenu nos projets de financement

Ou encore se sont présentés aux élections pour le Conseil d'Ecole

Ou sont venus faire une démonstration de leurs talents de musiciens, de jardiniers, ...

Merci aussi aux deux municipalités qui ont permis la réalisation de nombreux projets... pas tous... mais ce sera désormais à la nouvelle équipe de poursuivre les efforts pour améliorer encore le fonctionnement de nos deux écoles, aux noms si poétiques, unies dans ce RPI : « La Petite Courcière » et « Les Chants du Brice » !

La directrice
Catherine DEMAY

Photo prise lors du pot de départs/ arrivées le 3 juillet

De gauche à droite :

Juliette GUEGAN (Plesder)

Catherine DEMAY (Champs-Géraux)

Patricia GAYIC (Champs-Géraux)

Marion ZIEGLER (future directrice Ch-Géraux)

Georges LUCAS (Maire des Champs-Géraux)

Evelyne SIMON GLORY (Maire de Plesder)

Emilie BORDERIEUX (Champs-Géraux)



A.P.E. Les Champs Géraux – Plesder

L'association des parents d'élèves des Champs-Géraux et Plesder a été créée dans le but de récolter des fonds afin de financer des activités culturelles et pédagogiques des enfants des deux écoles et ainsi soulager les familles. C'est la raison pour laquelle sont organisées au fil de l'année scolaire différentes manifestations. Elles sont l'occasion de nous retrouver membres du bureau et bénévoles, et de passer des moments extrêmement conviviaux.

Le loto aux Champs-Géraux, où étaient mis en jeu de nombreux bons d'achats dans différentes enseignes, n'a pas rencontré le succès de l'année 2016.

Le vide grenier qui s'est déroulé à Plesder pour la 15^{ème} année a rencontré comme chaque année un réel succès. La bonne humeur des bénévoles, exposants et visiteurs a contribué à celui-ci.

La kermesse s'est déroulée sous un beau soleil. Les enfants nous ont offerts un magnifique spectacle grâce aux équipes éducatives de nos deux écoles.

Grâce aux bénéficiaires, nous avons pu financer différents projets comme : la course d'orientation électronique, le zoo de la Bourbansais, une sortie accorbranche, sortie à Brocéliande, et comme chaque année avec la contribution de la mairie, la voile.



Sur ces quelques mots, l'APE vous souhaite de très bonnes vacances d'été et une belle rentrée 2018. Vous pouvez nous retrouver sur notre page facebook.

L'équipe de l'APE

ENTENTE DU BRICE

Le 15 juillet a eu lieu la course cycliste « le Trophée André Blanchard » sous une forte chaleur. Cette fois-ci, moins de coureurs à cause de la coupe du monde de foot.

Les minimes : 30 participants au départ dont 4 filles

Les cadets : 37 participants dont 3 filles

Les séniors : seulement 58 coureurs dont 1 fille

Merci à tous les bénévoles qui ont tenu leurs rôles de commissaires, très importants pour la sécurité des coureurs.

Prochain rendez-vous pour les membres de l'association : le repas « tête de veau » qui aura lieu le 18 septembre 2018.

Bonnes vacances à tous et vive les bleus !

**Le Président,
Joël RENAULT**

CLUB 3ème AGE

Voici les manifestations qui se sont déroulées au cours du 1^{er} semestre 2018 :

- 9 janvier : assemblée générale
- 6 mars : repas annuel
- 17 avril : potée et anniversaires du 1^{er} trimestre
- 15 mai : réunion publicitaire
- 12 juin : repas grillades
- 18 juillet : pique-nique
- 24 juillet : anniversaires du 2^{ème} trimestre et ensuite, vacances !

**Le Président,
Emile L'HERMITTE**

LOS CAMPOS

Bonjour,

Le samedi 12 mai, nous avons organisé une soirée dansante « Pink » + années 80, qui a réuni 150 personnes. Nous vous remercions de votre participation.

En avril, nous avons participé au vide-greniers de Plesder qui nous a permis de récolter des fonds qui nous permettront de passer une journée entière à Cobac Parc le samedi 1^{er} septembre.

Réunion de rentrée le jeudi 13 septembre à 19 H à la mairie.

**La Présidente,
Marie PERON**

S TEAM

Le rallye motos du 3 juin a vu la victoire de l'équipage féminin Aurélie Viudez et Chrystelle Hamm. Gagnantes pour la seconde fois consécutive, le trophée S. TEAM leur est donc maintenant acquis.

C'est la 1^{ère} fois depuis juin 1997, création du rallye vélos, qu'un duo le remporte deux fois de suite. Toutes nos félicitations à elles.

L'association remercie les nombreux annonceurs de notre programme publicitaire. Nous allons pouvoir, vers la fin août, faire le don pour aider la petite Maelysse. Sans leur participation, rien ne serait possible.

La rando VTT et pédestre sera organisée cette année le dimanche 14 octobre.

C'est le samedi 17 novembre que partira le car pour le supercross de Paris. Le stade U Aréna de Nanterre remplit pleinement ses fonctions pour cette manifestation où nous avons assisté à un très beau spectacle et de belles compétitions l'an dernier. Le tarif est de 115 € tout compris et il ne reste que 2 places au moment où j'écris ces lignes.

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances, ainsi qu'une bonne fin d'année à tous.

Dates à retenir :

- 14 octobre : rando Vtt et pédestre
- 17 novembre : car pour le supercross de Paris

**Le Président,
Eric HENRY**

Association Dominique SAVIO

Dans le dernier bulletin, je vous ai dit que nous allons faire des travaux à la salle.

Les membres de l'association ont effectivement décidé de refaire la toiture. Les travaux ont été confiés à la société ACCES SYSTEME de Pleudihen qui interviendra prochainement. Leur coût est assez élevé à cause de l'amiante dans la couverture actuelle.

Le prochain couscous pour nous aider financièrement aura lieu le 26 janvier 2019. Venez nombreux.

Pour les locations, s'adresser à Danièle GRISON au 02 96 27 40 54.

**Le Président,
Pierre SIMON**

ÉTOILE SPORTIVE

L'assemblée générale s'est déroulée le vendredi 29 juin à la mairie. Une minute de silence a été respectée à la mémoire de Martine BERTHIER, Robert LUCAS et Patrice HOCHET, membres actifs du club, qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée générale.

Le bilan financier de l'année sportive a été présenté avec un résultat positif grâce à l'organisation du réveillon et de la soirée de l'élection des Miss Sports. Les finances de l'association sont bonnes et suffisantes pour permettre son bon fonctionnement.

L'activité sportive s'est résumée au fonctionnement de l'école de foot et l'engagement aux plateaux du secteur de l'équipe U8 / U9.

Nos jeunes pousses ont très bien figuré. Ils ont fait honneur à nos couleurs avec une bonne progression.

A la reprise de septembre, l'organisation sera faite en fonction des effectifs. Tous les enfants de 5 ans et plus qui souhaitent faire partie du club peuvent s'inscrire au plus vite.

Le tiers sortant et le bureau ont été reconduits à l'unanimité.

Il a ensuite été question de l'avenir du club.

Après des échanges fructueux avec un bon nombre de joueurs présents, il a été décidé d'engager une équipe seniors en championnat D4 et en coupes départementales pour la prochaine saison.

La volonté du groupe est de pratiquer, dans un bon esprit sportif, avec le plaisir de se retrouver le dimanche et lors des entraînements sous la responsabilité de REDOUANE qui espère une bonne motivation de tous.

Nous lançons un appel à ceux qui voudraient nous rejoindre.

Nous avons organisé l'anniversaire du club le 7 avril dernier, ce qui nous a permis de réunir les Miss élues depuis 1978. Merci à elles de leur présence.

Bonnes vacances !

**Le Président,
Georges LUCAS**



Les Miss 2018

Marine LERESTEUX (2^{ème} dauphine)

Lorène JUHEL (Miss Sports)

Maelann HARANG (1^{ère} dauphine)

Photo souvenir des Miss

- d'aujourd'hui,
- d'hier,
- et d'avant-hier



Société de Chasse « LA GERAUSIENNE »

Bonjour à toutes et à tous,

Le mois de juillet nous fait déjà penser à la prochaine saison de chasse !

Le 24 mars, notre soirée chevreuil s'est déroulée dans la bonne humeur et nous remercions vivement toutes les personnes qui ont partagé notre soirée.

Notre ball-trap a connu, comme les années passées, un succès à la hauteur de nos espérances et de l'organisation. Pendant 2 jours, les tireurs ont pu se faire plaisir.

Merci à tous ceux qui participent au bon déroulement de nos manifestations et aux agriculteurs de la commune car sans eux nous ne pourrions satisfaire notre passion.

**Le Président,
Loïc BRANDILY**

LA PÉTANQUE GÉRAUSIENNE

Bilan des championnats départementaux et ligue de Bretagne où nos joueurs trustent 6 titres sur 13 en championnat de France, résultat jamais égalé par un club dans le département.

L'équipe doublette mixte a perdu, ce weekend, en quart de final du Championnat de France à St Pierre Les Elbeuf (76). C'est la première fois qu'une équipe des Côtes d'Armor va si loin. Bravo à eux !

L'équipe tripléte promo a perdu en 16^{ème} de final du Championnat de France à Ste Foye La Grande (33).

Le 20 juin, le boulodrome a été parrainé par Claudy WEIBEL, champion du monde de pétanque avec un palmarès à faire pâlir les meilleurs.

Daisy FRIGARA rejoint l'équipe de France, elle est la 1^{ère} costarmoricaïne à le faire.

Notre concours départemental du 23 juin a été un succès : 62 équipes au compteur. Nous en avons refusé faute de places.

Ne pas oublier notre repas annuel couscous du 20 octobre animé par Armor Sonorisation.

Les entraînements se déroulent :

Le lundi de 14 H à 19 H

Le mercredi de 17 H à 20 H

Le vendredi de 17 H à 20 H

Ils sont au ralenti au mois d'août pour les congés de chacun.

Bon été à tous.

Contact : 06 44 77 48 21

marie-christine.lacuska@orange.fr

**Le Président,
Lionel LACUSKA**

Comité FNACA

Nous mettrons à votre disposition en fin d'année un DVD acheté à LOURDES à l'occasion du pèlerinage des anciens combattants.

Cette année, le couscous aura lieu le 17 novembre. Nous vous attendons nombreux.

Bonne santé à tous.

**Le Président,
Pierre SIMON**

AU FIL DES CHAMPS

Nuit des églises : dans le cadre de la « Nuit des Eglises », une petite visite a été organisée le 30 juin dernier à la chapelle de Bon Secours (bordure de route en forêt de Coetquen). L'histoire du lieu et de l'édifice a été présentée ; ils font partie du patrimoine de la commune, et cela a été l'occasion de rappeler les travaux engagés par notre association.

VIE ASSOCIATIVE

La soirée s'est terminée par la visite de l'église du bourg dont il faut rappeler qu'elle fut jadis la chapelle d'un château proche, dont nous n'avons pas de trace.

B17 SNAFU : ils étaient 11, c'était mondial... je n'évoque pas ici nos champions du monde de foot qui ont suscité tant de manifestations d'hommage et de patriotisme, non je veux évoquer une autre équipe, celle des 11 morts dans le crash d'un B17 sur le sol de notre commune en 1943. Le conflit était mondial. Certes, cela fait 75 ans mais l'hommage doit perdurer et rester à chaque fois aussi fort. Le devoir de mémoire a aussi pour objet de rappeler que les ferments de cette histoire lointaine sont plus que jamais présents !

Patrouille de France le 24 août ? nous sommes dans l'attente du dernier feu vert ministériel, mais nous devrions avoir l'occasion de manifester à nouveau cet hommage à l'équipage du B17 à l'occasion d'un passage (peut-être plus...) de la Patrouille de France le 24 août prochain vers 18 H. L'information sera confirmée par voie de presse et autres le moment venu. Nous espérons vous voir nombreux pour l'occasion. Chacun sera invité à ressortir les drapeaux (qui ont fleuri la coupe du monde !) pour une belle photo aérienne souvenir... à noter que les axes de passage des alphajets sont déterminés pour une vue optimale depuis le mémorial.

Le Président,
Pascal L'HERMITTE



Le 19 mai dernier, commémorations annuelles en présence de Mme CONSILLE, Sous-Préfète et avec la participation de l'association Los Campos.

OUVERTURE de la MAIRIE – MODIFICATION du 16/08 au 04/09

Pendant la période des congés, du 16 août au 4 septembre, la mairie ne sera ouverte que :

- Le mardi toute la journée
- Le jeudi matin
- Le samedi 25 août le matin

En dehors de ces créneaux, il sera toujours possible de joindre Mr Lucas au 06 15 40 62 69.

INAUGURATION DU SITE DE LA MAISON COMMUNALE

L'inauguration aura vraisemblablement lieu le samedi 6 octobre. La date reste à confirmer. Des invitations seront envoyées à toute la population.

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

A partir de cette année, la **Redevance** d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est remplacée par la **Taxe** d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire de l'ex communauté du Pays d'Evran.

La TEOM est adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle figurera sur l'avis d'imposition de la taxe foncière et sera donc à payer en même temps. Pour les locataires, elle pourra être refacturée par le propriétaire.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Les jeunes de 16 ans domiciliés sur la commune doivent se faire recenser à la mairie dans le trimestre de leurs 16 ans échus.

Il est préférable que le jeune se déplace en personne avec sa pièce d'identité mais les parents peuvent aussi faire la démarche.

L'attestation fournie lors du recensement et ensuite de la participation à la journée du citoyen est indispensable pour s'inscrire à la conduite accompagnée, permis de conduire, examens...

CARTE D'IDENTITÉ et PASSEPORT

Un petit rappel concernant les demandes de pièces d'identité.

Depuis le 1^{er} décembre 2016, nous ne pouvons plus recevoir vos demandes de pièces d'identité.

Vous devez vous adresser à une des mairies équipées d'un dispositif de recueil. Il faut impérativement prendre un rendez-vous, ce qui peut être un peu long.

Vous pouvez retirer le cerfa dans notre mairie ou faire votre pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr>.

Voici la liste des mairies de notre secteur qui sont équipées : Dinan, Jugon-les-Lacs, Ploubalay, Plancoët, Broons.

INFOS PRATIQUES

MEMO

Site internet de la commune : www.leschampsgeraux.fr

La Mairie : mairie.ch.geraux@wanadoo.fr

Ouverture au public		Permanences de Mr le Maire	
Lundi	9 H – 12 H 30		
Mardi	9 H – 12 H 30 / 14 H – 17 H 30	Mardi	14 H – 17 H 30
Mercredi	FERME		
Jeudi	9 H – 12 H 30		
Vendredi	9 H – 12 H 30		
Samedi	9 H – 12 H 30	Samedi	10 H – 12 H 30

Horaires des écoles à la rentrée de septembre

LES CHAMPS-GERAUX	PLESDER
Garderie : 7 H – 8 H 30	Garderie : 7 H 30 – 8 H 40
Car : 8 H 30	Car : 8 H 20
Cours : 8 H 30 – 11 H 50 13 H 20 – 16 H	Cours : 8 H 40 -12 H 13 H 30 – 16 H 10
Car : 16 H	Car : 16 H 10
Garderie : 16 H – 18 H 45	Garderie : 16 H 10 – 19 H

Tarifs de location des salles

Salle Polyvalente		Maison communale	
Commune	220 € (1 jour y compris cuisine)	Commune	135 € (1 jour y compris cuisine)
	260 € (2 jours y compris cuisine)		175 € (2 jours y compris cuisine)
Hors commune	340 € (1 jour y compris cuisine)	Hors commune	175 € (1 jour y compris cuisine)
	400 € (2 jours y compris cuisine)		230 € (2 jours y compris cuisine)

Numéros de téléphone utiles	
Mairie	02 96 27 41 01
Ecole	02 96 27 47 38
Garderie	02 96 27 51 69
Salle polyvalente	02 96 27 52 71
SAMU	15
Pompiers	18 ou 112 (portable)
Hôpital Dinan	02 96 85 72 85
Polyclinique de la Rance	02 96 85 85 85
Dinan Agglomération	02 96 87 14 14

